



Offres d'inscriptions et des bourses aux étudiants
des pays africains 2016 – 2017
- Informations pratiques -

- Les autorités compétentes des pays africains subsaharienne sont priées d'envoyer les dossiers de candidature de leurs étudiants par la voie diplomatique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, avant le 15 Août 2016 ; au-delà de cette date les dossiers ne seront pas examinés,
- Les étudiants candidats pour le premier cycle doivent être titulaires d'un baccalauréat 2016 ou 2015,
- Pour chaque cycle d'études (Licence, Master, et Doctorat) un formulaire spécifique doit être dûment complété par l'étudiant candidat et les pièces qui y sont indiquées doivent figurer dans son dossier. Ces formulaires sont disponibles sur le lien suivant :
http://www.mes.tn/page.php?code_menu=114&code_menu_parent=47
est peuvent être demandés par e-mail : coopint@mes.mu.tn
- Le ministère ne prend pas en compte les dossiers de candidature qui parviennent hors quota,
- Les dates limites des inscriptions universitaires, sont les suivantes :
 - Cycle préparatoire aux études d'ingénieurs : 30 Septembre 2016
 - premier cycle : 31 Octobre 2016
 - Master : 30 Novembre 2016
 - Doctorat : 31 Décembre 2016
- Les étudiants étrangers diplômés d'un établissement universitaire public tunisien et qui souhaitent poursuivre leurs études aux niveaux master ou doctorat, sont appelés à déposer leurs dossiers de candidatures directement auprès des établissements concernés selon les mêmes modalités que les étudiants tunisiens, ces étudiants ne seront pas comptabilisés dans le quota de leurs pays mais ne pourront pas, toutefois, bénéficier de bourses,

- Des informations complètes sur les établissements d'enseignement supérieur tunisiens et les formations qu'ils offrent sont accessibles sur le site web suivant <http://www.mes.tn/francais/index.htm>
- Des informations complètes sur Le système LMD en Tunisie sont accessibles sur le site web suivant : <http://parcours-lmd.salima.tn>
- Les étudiants étrangers boursiers reçoivent le même montant de la bourse accordé aux étudiants tunisiens et bénéficient du logement aux foyers universitaires publics,
- Pour plus d'informations, consulter les sites Web des offices des œuvres universitaires :
 - Office des œuvres universitaires pour le nord : www.ooun.rnu.tn
 - Office des œuvres universitaires pour le centre : www.oouc.rnu.tn
 - Office des œuvres universitaires pour le sud : www.oous.rnu.tn
- Pour les étudiants qui ne justifient pas d'un niveau suffisant en langue française, le pays d'envoi prend en charge les frais afférant à la formation en cette langue au profit de ses ressortissants. Ces derniers ne sont pas éligibles à une bourse de coopération pendant leur formation en langue française ,
- L'Institut Bourguiba des Langues Vivantes dispense, tout au long de l'année, des cours annuels de langue française destinés aux étrangers et organisés en trois sessions généralement comme suit :
 - 1ère Session : début Octobre - fin Décembre
 - 2ème Session : début Janvier - fin Mars
 - 3ème Session : début Avril - début Juin

Des informations complètes sur l'institut et sur les formations qu'il offre sont accessibles sur le site web suivant : <http://www.iblv.rnu.tn/>
